



Département du Pas de Calais

Arrondissement de Béthune

Mairie de Laventie

PROCES VERBAL

SEANCE DU 14 décembre 2023

L'an 2023, le 14 décembre à 18 heures et 00 minute, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Laventie, salon Montmorency, rue Delphin Chavatte, sur la convocation adressée par Jean-Philippe Boonaert, Maire de la commune, le 14 décembre 2023.

Président de la séance : Jean-Luc DECOSTER

Membres du conseil :

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT, Monsieur Jean-Luc DECOSTER, Madame Geneviève FERMENTEL, Monsieur Joël LAPLUME, Madame Nathalie DEBAISIEUX, Monsieur Denis MOUQUET, Madame Véronique MANCEY, Monsieur Didier VANHOVE, Madame Jacqueline LIENART, Madame Francine LEMIRE, Madame Marie-Françoise BEGUIN, Madame Marie-Cécile PEREL, Madame Carole MAILLE, Monsieur Laurent VERDRON, Monsieur Stéphane CORDONNIER, Monsieur Frédéric HEBRANT, Madame Catherine MAQUET, Monsieur Cyril MARCHAL, Monsieur Julien TACCOEN, Monsieur Hugo LEMICHEL, Monsieur Alexandre GLORIAN, Madame Evelyne CUADROS, Monsieur Jean-Marc FAIDUTTI, Monsieur Christophe LOOR, Madame Elodie JESSEL, Madame DELOS Margaux, Monsieur Nicolas GOBEYN.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 27

Nombre de présents : 21

Nombre d'absents : 6

Nombre de pouvoirs : 6

Procès-verbal validé par le président le :

Procès-verbal validé par le secrétaire le : 07/02/24

Le président de séance a déclaré le quorum atteint.

Etat des présences

Monsieur Jean-Philippe BOONAERT,

Monsieur Jean-Luc DECOSTER,

Madame Geneviève FERMENTEL,

Monsieur Joël LAPLUME, pouvoir à Monsieur Denis MOUQUET

Madame Nathalie DEBAISIEUX, pouvoir à Madame Véronique MANCEY

Monsieur Denis MOUQUET,

Madame Véronique MANCEY,

Monsieur Didier VANHOVE,

Madame Jacqueline LIENART,

Madame Francine LEMIRE,

Madame Marie-Françoise BEGUIN,

Madame Marie-Cécile PEREL,

Madame Carole MAILLE,

Monsieur Laurent VERDRON,

Monsieur Frédéric HEBRANT, pouvoir à Monsieur Jean-Luc DECOSTER

Madame Catherine MAQUET,

Monsieur Cyril MARCHAL,

Monsieur Julien TACCOEN,

Monsieur Hugo LEMICHEL, pouvoir à Monsieur Didier VANHOVE

Monsieur Alexandre GLORIAN, pouvoir à Madame Evelyne CUADROS

Madame Evelyne CUADROS,

Monsieur Jean-Marc FAIDUTTI,

Madame Elodie JESSEL,

Monsieur Nicolas GOBEYN,

Madame Cécile DANCOISNE, pouvoir à Monsieur Jean-Marc FAIDUTTI

Madame Sylvie COUSIN,

Monsieur Matthieu GRAIN.

Ordre du jour

Monsieur DECOSTER :

Nous tenons tout d'abord à féliciter Mme Mancey qui est de nouveau Mamie d'une petite Anouck.

Je passe maintenant la parole à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

M. DECOSTER va continuer à assurer la présidence de la séance puisqu'il ne vous a pas échappé que j'ai été absent pendant quatre mois à la suite d'un grave problème de santé. Je souhaitais remercier toute l'équipe municipale et les conseillers municipaux qui ont continué à faire avancer les projets et les délibérations dans un bon état d'esprit, ainsi que Mme Florquin qui a assuré le maintien des services surtout durant l'absence de Mme Fournier qui, comme vous le savez, a dû faire face à une difficile épreuve. Je remercie aussi les services techniques et j'ai pu apprécier le beau sablage de la mairie. A partir de la semaine prochaine je serai en hôpital de jour donc de nouveau à mi-temps à la mairie.

Je voulais aussi accueillir les nouveaux conseillers qui ont accepté d'intégrer le conseil et je repasse la parole à M. DECOSTER

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Decoster désigne Madame Sylvie COUSIN comme secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Le compte-rendu du conseil du 19 octobre 2023 est adopté à l'unanimité sans question.

3/ 2023.075 Délibération relative à la décision modification n°2 du budget de la commune

Monsieur DECOSTER :

Des ajustements du budget nécessitent une décision modificative au budget de l'exercice. Les éléments ont été joints dans l'annexe à la présente délibération mais vous remarquerez que les sommes sont très faibles. Si on prend ligne par ligne :

La M57 a créé de nouvelles lignes et les services ont du procéder à une nouvelle répartition des dépenses donc il y a eu des rerépartitions de dépenses, exemple les fleurs. Les honoraires correspondent aux frais du commissaires enquêteur qui ont été plus élevés. On peut continuer comme ça mais il n'y a rien de très important par exemple nous avons eu aussi plus de taxes sur les poubelles, et la plus grande partie de la DM correspond aux amortissements en lien avec le prorata temporis de la M57. Il s'agit donc d'opérations d'ordre. En recette nous préférons toujours les sous estimer lorsque nous faisons le budget donc nous avons des recettes supplémentaires en fin d'année et c'est une bonne chose.

En investissement nous avons fait quelques travaux en supplément, menuiseries et marquages au sol. Voilà en gros de quoi il s'agit. C'est donc une petite DM mais qu'il faut faire quand même.

Qui a des questions ?

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	6 500,00 €
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00 €
6238	Publicité, publications	700,00 €
6284	Redevances pour services rendus	2 300,00 €
63512	Taxes foncières directes	2 500,00 €
011	Charges à caractère général	23 500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		28 500,00 €
6811	Dotations aux amortissements et immo incorp.	33 500,00 €
042	Dotations aux amortissements et immo incorp.	33 500,00 €
DEPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT		33 500,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		62 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	50,00 €
6479	Remboursement sur autres charges sociales	200,00 €
013	Atténuations de charges	250,00 €
70323	Redevance occupation domaine public communal	7 900,00 €
7062	Redevances des droits et services caract. culturel	250,00 €
70632	A caractère social	15 000,00 €
7066	Redevances et droits des services à caractère social	9 000,00 €
70	Produits de gestion courante	32 150,00 €
741127	Dotation nationale de pèrèquation	500,00 €
74711	Participation Emplois jeunes	5 500,00 €
74718	Autres	1 700,00 €
7473	Départements	11 500,00 €
74751	Participation GFP de rattachement	4 700,00 €
747888	Participations autres organismes (CAF)	3 000,00 €
74833	Elat-compensation taxes foncières	2 700,00 €
74	Dotations, subventions et participations	29 600,00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		62 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		62 000,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
PROGRAMME 19 TRAVAUX DIVERS		
21351	Install générales – Bâtiments publics	3 000,00 €
PROGRAMME 22 VOIRIES ET SECURITE		
2152	Installations de voirie	2 500,00 €
PROGRAMME 34 MAIRIE		
21311	Constructions bâtiments administratifs	8 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
PROGRAMME 22 VOIRIES ET SECURITE		
13251	Subv. Non transf. GFP de rattachement	- 20 000,00 €
PROGRAMME 22 VOIRIES ET SECURITE		-28 000,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		- 28 000,00 €
040	Opérations d'ordre de sections à sections	33 500,00 €
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets...	12 000,00 €
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	500,00 €
28128	Amort. autres agencements et aménagements de terrains	500,00 €
281318	Amort. constructions autres bâtiments publics	1 000,00 €
281351	Amort. install générales – bâtiments publics	3 000,00 €
281532	Amort. réseaux d'assainissement	500,00 €
281534	Amort. réseaux d'électrification	500,00 €
281538	Amort. autres réseaux	500,00 €
281568	Amort. autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	500,00 €
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €
281838	Amort. autre matériel informatique	2 000,00 €
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	2 000,00 €
28185	Amort. matériel de téléphonie	500,00 €
28188	Amort. autres	5 000,00 €
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		33 500,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 500,00 €

[Pas de question] Nous allons procéder au vote.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget 2023 telle que définie dans l'annexe jointe.

4/ 2023.076 Délibération relative à la décision modification n°1 du budget opérations funéraires

Monsieur DECOSTER :

Même chose que précédemment pour le budget Opération funéraires. Pour résumer nous avons acheté, nous avons revendu et il faut régulariser le budget. Ce n'est pas drôle mais je tiens à préciser qu'il a y beaucoup de décès en ce moment.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
607	Achats de marchandises	- 4 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	4 000,00 €
011	Charges à caractère général	0,00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
DEPENSES ORDRE DE FONCTIONNEMENT		0,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €

En conséquence, Monsieur DECOSTER demande aux membres du conseil municipal :

- D'APPROUVER la décision modificative n° 1 au budget Opérations funéraires 2023 telle que définie dans l'annexe jointe.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget Opérations funéraires 2023 telle que définie dans l'annexe jointe.

5/ 2023.077 Délibération relative à l'Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Monsieur Decoster :

Délibération que nous faisons tous les ans et qui est courante dans les collectivités. Nous faisons cette délibération car si nous faisons des investissements en 2024 et que nous avons des dépenses, exemple le clocher, nous ne pouvons théoriquement pas payer avant le vote du budget. On ne peut pas se permettre d'être bloqué pendant quatre mois.

Donc le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Vu les dépenses d'investissement du budget 2023 de la commune de Laventie et les autorisations d'engagement telles qu'il est noté dans le document annexe qui reprend tous les programme de l'année dernière en BP que ce soit pour les dépenses ou pour les recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 - COMMUNE DE LAVENTIE

LIBELLE DE L'OPERATION	CREDITS OUVERTS			DEPENSES MANDATEES (En date du 27/11/2023)	CREDITS AUTORISES
	BP	DM	TOTAL CREDITS		
Programme 13 : Acquisitions diverse	209 460,27 €	31 250,00 €	240 710,27 €	93 494,54 €	60 177,57 €
Programme 16 : Services Techniques	158 429,63 €	168 000,00 €	326 429,63 €	49 895,24 €	81 607,41 €
Programme 19 : Travaux divers	1 655 629,31 €	349 100,00 €	2 004 729,31 €	78 160,58 €	501 182,33 €
Programme 21 : Salle des Fêtes	129 800,00 €	- €	129 800,00 €	53 470,13 €	32 450,00 €
Programme 22 : Voiries et Sécurité	2 332 695,78 €	589 162,00 €	2 921 857,78 €	643 238,67 €	730 464,45 €
Programme 28 : Domaine Sportif	258 369,65 €	16 000,00 €	274 369,65 €	101 438,47 €	68 592,41 €
Programme 34 : Hôtel de ville	392 500,00 €	- 182 000,00 €	210 500,00 €	86 264,40 €	52 625,00 €
Programme 43 : Culte	1 211 884,22 €	205 000,00 €	1 416 884,22 €	54 633,06 €	354 221,06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 - COMMUNE DE LAVENTIE

LIBELLE DE L'OPERATION	CREDITS OUVERTS			RECETTES LIQUIDEES (En date du 27/11/2023)	CREDITS AUTORISES
	BP	DM	TOTAL CREDITS		
Programme 13 : Acquisitions diverse	98 465,00 €	- 725,00 €	97 740,00 €	23 289,89 €	24 435,00 €
Programme 16 : Services Techniques	52 975,00 €	- 23 480,00 €	29 495,00 €	2 598,89 €	7 373,75 €
Programme 19 : Travaux divers	726 250,00 €	83 380,00 €	809 630,00 €	90 188,82 €	202 407,50 €
Programme 21 : Salle des Fêtes	48 240,00 €	- €	48 240,00 €		12 060,00 €
Programme 22 : Voiries et Sécurité	593 412,12 €	- 61 367,00 €	532 045,12 €	64 786,50 €	133 011,28 €

Programme 28 : Domaine Sportif	116 922,00 €	- 4 170,00 €	112 752,00 €	29 038,93 €	28 188,00 €
Programme 34 : Hôtel de ville	182 730,00 €	- 71 200,00 €	111 530,00 €	18 157,57 €	27 882,50 €
Programme 43 : Culte	578 520,00 €	- 4 150,00 €	574 370,00 €	- €	143 592,50 €

Monsieur le Maire :

Comme le dit Jean-Luc c'est une délibération qu'on retrouve dans tous les syndicats.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ? [pas de question]

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses et recettes de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur des montants précisés dans l'annexe jointe.
- D'ACTER l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif 2024.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses et recettes de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur des montants précisés dans l'annexe jointe.
- ACTE à l'unanimité l'inscription des sommes correspondantes au budget primitif 2024.

6/ 2023.078 Délibération relatif à la création d'un emploi au tableau des effectifs

Monsieur Decoster :

Le tableau des effectifs a été nettoyé lors du dernier conseil mais la collectivité a oublié un agent qui avait bénéficié d'un avancement de grade. Nous repropsons donc une délibération qui va compléter la précédente. Nous allons donc procéder à la suppression de son poste antérieur et créer le nouveau grade.

Nous repropsons donc une délibération suivante :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 octobre 2023

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Il est demandé à l'organe délibérant de bien vouloir instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression, à compter du 14 Décembre 2023 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet D'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Nous allons procéder au vote.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- SUPPRIME à l'unanimité, à compter du 14 Décembre 2023 un emploi permanent à temps complet d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,
- CREE à l'unanimité, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet D'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles,
- INSCRIT à l'unanimité les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours.

7/ 2023.079 Délibération relative l'Accord-cadre - Groupement de commandes concernant le marché de la Restauration collective 2024-2028 – Constitution de la CAO, Commission ad 'hoc du groupement de commandes

Monsieur Decoster :

Comme vous le savez nous sommes actuellement en groupement de commande avec Saily Estaires et Fleurbaix pour le marché de restauration. Comme ce n'est pas toute la CCFL qui adhère, nous

devons délibérer à chaque fois. Comme il y aura une CAO il faut désigner deux personnes et nous proposons Madame Debaisieux en titulaire et moi-même en suppléant. Sauf s'il y a d'autres candidats.

Madame Jessel :

Moi je veux bien être titulaire.

Monsieur Gobeyn :

Et moi suppléant.

Monsieur Decoster :

Bien si tout le monde est d'accord nous pouvons voter à main levée pour choisir l'une ou l'autre des listes.

[Les élus procèdent au vote]

Votes pour Mme Debaisieux/M. Decoster : 21 voix

Votes pour Mme Jessel / M/ Gobeyn : 6 voix

Monsieur Decoster :

Donc les résultats sont : Membre Titulaire : Madame Nathalie DEBAISIEUX, Membre Suppléant : Monsieur Jean-Luc DECOSTER

Nous communiquerons donc les noms à la CAO. Merci beaucoup. Nous pouvons passer à la délibération suivante.

[L'ensemble des points de la délibération (autorisation d'adhésion au groupement de commande – création de la CAO) n'ayant fait l'objet d'un vote, la délibération présentée ci-dessus n'est pas recevable. Elle sera reproposée au vote lors d'un prochain conseil et les autres délibérations seront renumérotées en conséquence]

8/ 2023.080 Délibération relative à l'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62)

Monsieur Decoster :

Avant nous faisons partis du groupement de commande avec la CCFL pour les télécommunications mais la CCFL abandonne ce groupement pour partir au syndicat CapFibre 5962 qui lui paraissait plus avantageux. La commune propose de souscrire également à ce groupement sachant qu'il s'agit d'une centrale d'achat donc en adhérant nous ne sommes pas obligés de prendre toutes les options. C'est le même principe que l'UGAP la centrale d'achat passe elle-même le marché. Après avoir fait le tour des communes toutes ont prévu d'adhérer au syndicat. Pour rappel nous avons déjà adhéré la centrale d'achat du Syndicat mixte Nord pour la vidéosurveillance et le numérique. Pour la vidéosurveillance Eiffage avait remporté le marché.

N Gobeyn :

Est-ce que Eiffage avait déjà fait les travaux chez nous ?

Monsieur Decoster :

Non mais ils pourront prendre le relais sur la partie des vidéos avec la technique de la fibre. L'avantage de travailler avec capfibre c'est que les réseaux leur appartiennent. Il y a un coût d'investissement mais après l'occupation est gratuite.

Julien Tacoen :

Est-ce que l'adhésion est gratuite ?

Monsieur Decoster :

Oui l'adhésion est gratuite si on délibère avant le 31 décembre.

Monsieur Decoster demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- DECIDER de l'adhésion de commune de Laventie à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations "Services de télécommunications et communications" électroniques.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Nous allons procéder au vote.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE à l'unanimité de l'adhésion de commune de Laventie à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations "Services de télécommunications et communications" électroniques.
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

9/ 2023.081 Délibération relative à la signature d'un avenant concernant la promesse de vente pour la cession de la parcelle cadastrée AK 183 au profit de la Société Nacarat dans le cadre d'un projet d'aménagement avenue Henri Puchois.

Monsieur Decoster :

La société Nacarat devait déposer le permis de construire avant le 17 décembre sinon la promesse de vente était caduque mais ils ont demandé la possibilité de retarder de quelques mois le dépôt. Si le

conseil est d'accord nous allons signer un avenant chez le notaire pour passer du 17 décembre 2023 au 30 avril 2024.

Monsieur le Maire :

Pour les nouveaux conseillers êtes vous au courant du dossier ?

Mathieur Grain :

Que va faire Nacarat à Laventie ?

Monsieur le Maire :

Ils vont racheter les établissements Berthier et faire un projet de construction d'appartements.

Monsieur Decoster :

Donc ils ont demandé un recul et comme on recule la date du dépôt du permis, on décale la date des purges administratives comme mentionné dans la délibération ci-dessous. Tout le reste est identique notamment le nombre de logements. J'informe donc le conseil municipal que la SCCV Laventie-Puchois – NACARAT a souhaité apporter des modifications à son projet d'aménagement rue Henri Puchois impliquant un ajustement des conditions fixées dans la délibération D2022.092 en date du 05 décembre 2022 et notamment :

- une autorisation de dépôt du permis de construire dans la limite du 30 avril 2024,
- le décalage de la période administrative incluant toutes diligences en vue de l'obtention du permis de construire dans les meilleurs délais, et notamment, les renseignements et pièces complémentaires qui pourraient être réclamés, dans l'hypothèse de recours éventuels, et de manière générale, à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à cette fin dans la limite du 30 avril 2025 maximum.

La délibération précédente est toujours valable notamment concernant les délais de libération des services techniques ainsi les échéances initiales fixées pour les livrables ne sont pas impactées par les modifications proposées et le nombre de logements attendu est toujours de 88, dont 44 logements sociaux soit 50% du programme.

Monsieur le Maire :

Il faut savoir également que les temps sont durs pour les constructions immobilières. Comme je l'avais dit aux vœux de l'année dernière, nous sommes en pleine crise.

Monsieur Decoster :

C'est dur pour vendre des logements aux particuliers mais c'est aussi difficile de vendre des logements aux bailleurs. Avant quand les promoteurs n'arrivaient pas à vendre ils revendaient aux bailleurs, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas. C'est encore un constat que nous avons partagé avec le maire de Merville lors d'une récente commission à la CCFL. Il n'y a plus de bailleur qui s'implante.

Avez-vous des questions ? [Pas de question] Nous allons passer au vote pour :

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant à la promesse de vente pour la cession de la parcelle cadastrée AK 183 dans le cadre du projet d'aménagement de la SCCV Laventie-Puchois –

NACARAT, incorporant les modifications mentionnées dans la présente délibération et détaillées dans l'annexe jointe.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la promesse de vente pour la cession de la parcelle cadastrée AK 183 dans le cadre du projet d'aménagement de la SCCV Laventie-Puchois – NACARAT, incorporant les modifications mentionnées dans la présente délibération.

10/ 2023.082 Délibération relative à l'ajout d'un forfait dans le cadre des contrats d'engagement éducatif.

Monsieur Decoster :

Cette délibération a pour but de payer les personnes qui viennent le midi pour travailler pendant les centres. Pourquoi ce n'était pas dans le forfait d'origine ? Tout simplement parce que les mineurs ne peuvent pas venir travailler le midi pour des raisons d'amplitude horaire, nous avons donc dû prendre des personnes juste pour le midi et nous n'avions pas de forfait. Nous avons donc repris les termes de la délibération et ajouté

un forfait supplémentaire.

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 à L. 432-6,

VU la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

VU le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un contrat d'engagement éducatif.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 mars 2023,

VU la délibération 2023.019 créant les contrats d'engagement éducatif pour la commune de Laventie

Il est proposé d'ajouter aux bases forfaitaires existantes un forfait pour la pause méridienne dont pourrait bénéficier les animateurs qui viennent ponctuellement en renfort du service.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- FIXER la base forfaitaire des contrats d'engagement éducatif pour la pause méridienne à 20€ brut par pause (méridienne).

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- FIXE la base forfaitaire des contrats d'engagement éducatif pour la pause méridienne à 20€ / pause méridienne.

11/ Questions diverses.

Pas de questions.

Les membres présents ont signé le présent registre:

~~Il~~ ~~Arnaud~~ ~~veut~~

~~Spel~~

~~U. Beg~~

~~Harold~~ ~~Verdy~~

~~Paul~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~JESSE~~

~~[Signature]~~

~~Jane Perel~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~Parquet~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

Pour M. Leonichel
D. Van Hove

Pour J. Duplume
D. Parquet
Parquet

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

~~Il~~